



**Adoption  
27 mars 2023**

**Dernière mise à jour  
11 août 2025**

# **Programme de remboursement de produits écoresponsables**

**Équipe municipale de Vision Écoresponsable**

## Objectif du programme

Permettre à tous les citoyen(ne)s de la Ville de Donnacona de mettre la main sur des produits écoresponsables ayant un impact direct sur la charge d'eau pluviale, l'encombrement de nos conduites d'égouts et la production de déchets à la source.

## Produits et montants admissibles

Les produits ciblés et leurs bienfaits sur l'environnement sont les suivants :

- › **Les couches lavables**  
Elles assurent une réduction des déchets et des frais liés au transport et à l'enfouissement de ceux-ci.
- › **Les barils de récupération d'eau de pluie**  
Ils contribuent à la diminution de la charge d'eau pluviale dans notre réseau.
- › **Les produits d'hygiène féminine réutilisables**  
Ils évitent un encombrement au niveau des égouts et assurent une réduction des déchets et des frais liés au transport et à l'enfouissement de ceux-ci.
- › **La plantation d'arbres**  
Ils permettent de protéger le sol contre l'érosion, d'apporter de l'ombre et diminuer les effets des îlots de chaleur et d'embellir les lieux de vie.
- › **Les bacs en compost (pour l'intérieur) en acier inoxydable**  
Ils permettent de stocker les déchets organiques compostables facilement et efficacement, en plus de garder les odeurs sous contrôle grâce au filtre et au couvercle hermétique.
- › **Mangeoires d'oiseaux, bains d'oiseaux et/ou nichoirs d'oiseaux**  
Ils permettent le maintien de la biodiversité.
- › **Pièges et recharges pour les scarabées japonais**  
Ils permettent de protéger la biodiversité.

Une seule demande par année civile par adresse, toutes catégories confondues, sera admissible afin de donner la chance au plus grand nombre de citoyen(ne)s possible.

Catégorie	Produits admissibles	Montant maximum	Nb de demandes
<b>Couches lavables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Couches régulières (bébé, enfant, adultes)</li> <li>› Couches de baignade</li> <li>› Culottes d'apprentissage</li> <li>› Insertions pour couches lavables</li> </ul>	50 % du coût d'achat avant taxes  Jusqu'à concurrence de 150 \$	1 par adresse  1 fois par année
<b>Produits d'hygiène féminine réutilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Coupe menstruelle</li> <li>› Serviettes menstruelles</li> <li>› Protège-dessous</li> <li>› Culottes menstruelles</li> </ul>	50 % du coût d'achat avant taxes  Jusqu'à concurrence de 100 \$	1 par adresse  1 fois tous les 2 ans
<b>Baril de récupération d'eau de pluie</b>	Tous types de barils	50 % du coût d'achat avant taxes  Jusqu'à concurrence de 50 \$	1 par adresse  1 fois tous les 4 ans
<b>Plantation d'arbres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Mesure 2 mètres minimum, à son achat</li> <li>› Être planté en cours avant, et non dans l'emprise de la ville</li> </ul>	50 % du coût d'achat avant taxes  Jusqu'à concurrence de 100 \$	1 par adresse  1 fois par année
<b>Bac à compost pour l'intérieur</b>	En acier inoxydable avec un filtre	50 % du coût d'achat avant taxes  Jusqu'à concurrence de 25 \$	1 par adresse  1 fois tous les 4 ans
<b>Mangeoires d'oiseaux, bains d'oiseaux et/ou nichoirs d'oiseaux</b>	Tous types de mangeoires, bains et/ou nichoirs pour oiseaux	50 % du coût d'achat avant taxes  Jusqu'à concurrence de 50 \$	1 par adresse  1 fois par année
<b>Pièges et recharges pour les scarabées japonais</b>	Tous types de pièges ou de recharge pour les scarabées japonais	50 % du coût d'achat avant taxes  Jusqu'à concurrence de 50 \$	1 par adresse  1 fois par année

## Produits non admissibles

Au contraire, les produits qui ne sont pas admissibles au programme sont les suivants :

- › Les produits achetés à l'extérieur du territoire de la Ville de Donnacona;
- › Les produits usagés;
- › Les achats entre particuliers;
- › Les produits jetables;
- › Les matières premières permettant de confectionner les produits admissibles.

\*Il est à noter que pour l'achat d'arbres matures, le critère de l'achat local sera considéré à la grandeur de la MRC de Portneuf étant donné la grande difficulté de trouver le produit sur le territoire de Donnacona.

## Modalités

Pour que la demande de remboursement soit valide, les achats doivent avoir été effectués sur le territoire de la Ville de Donnacona, soit : Brunet, Canadian Tire, Home Hardware, Jean Coutu ou Mille & un Bocaux.

La demande de remboursement doit être effectuée au plus tard 30 jours après la date d'achat.

Les citoyens désirant se prévaloir du programme doivent remplir et acheminer le formulaire par courriel au [info@villededonnacona.com](mailto:info@villededonnacona.com) ou le déposer à la réception de l'hôtel de ville au 138, avenue Pleau.

Les pièces justificatives suivantes devront être jointes au formulaire :

- › Une preuve de résidence (permis de conduire, compte de taxes, facture électricité, etc.);
- › La ou les preuves d'achat provenant d'un commerce situé sur le territoire de la Ville de Donnacona.

## Entrée en vigueur

Le programme entrera en vigueur dès son adoption par le conseil municipal et il n'est en aucun cas rétroactif.

## Durée du programme

Le programme se terminera au 31 décembre de chaque année ou lorsque les sommes allouées annuellement seront épuisées, et ce sans préavis.

Le programme n'est pas automatiquement reconduit pour l'année suivante. Il doit être évalué et adopté par le conseil lors du dépôt du budget au mois de décembre de chaque année.

## Annexe - Formulaire de remboursement de produits écoresponsables

Nom et prénom du (de la) requérant(e)<sup>1</sup> : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Catégorie<sup>2</sup> :

- Couches lavables (50% du montant avant taxes, maximum de 150 \$)
- Produits d'hygiène féminine réutilisables (50% du montant avant taxes, maximum de 100 \$)
- Baril de récupération d'eau de pluie (50% du montant avant taxes, maximum de 50 \$)

Achat effectué chez le commerçant suivant : \_\_\_\_\_

Montant total : \_\_\_\_\_ \$

Montant remboursable : \_\_\_\_\_ \$

Je confirme joindre à cette demande :

- Une preuve de résidence à mon nom, qui mentionne mon adresse complète.
- La ou les preuves d'achat provenant d'un commerce situé sur le territoire de la Ville de Donnacona, à l'exception de la plantation d'arbres (territoire de la MRC de Portneuf).

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature du requérant

### RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

Reçu par : \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Le chèque sera émis à ce nom et posté à cette adresse.

<sup>2</sup> Vous référer à la p.3 de la politique afin de connaître les montants admissibles.